

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29Présents : 22
Pouvoirs : 4
Absents : 3

Date de la convocation : 29 mars 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, VERDUZIER Kévin, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU**ABSENTS :** VERDUZIER J-Bernard, GABIGNON
Christophe, PIAULET Christine**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT**DELIBÉRATION N°47**

Rapporteur : Yvette MUSCAT

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 – PREMIÈRES
ATTRIBUTIONS**

Il est rappelé que par délibération de ce jour, **une somme de 165 000€ a été inscrite au budget primitif 2023 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les premières **subventions 2023 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **110 941,00€**, conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 50 159,00€. Pour rappel, par délibération du 17 janvier 2023, une subvention de 3 900€ a été versée à la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie pour la semaine pédagogique à Lathus.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 165 000€ a été inscrite au budget primitif 2023 de la commune, Article 6574,

Publié le 07/04/2023


Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer les subventions 2023 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 110 941,00€ ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

25 voix "Pour"
1 abstention

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le 07/04/2023

